

PG/CS n° 813/2023

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L411-7 et L523-1 à L523-7,
Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, notamment ses articles 10 et 11,
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n° 2020-1203 du 9 décembre 2020 instituant les lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du CIG de la Grande Couronne,
Vu la proposition de la Commission Promotion Interne en date du 20 juin 2023,
Considérant que l'effectif du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, soit 414 fonctionnaires au 31/12/2022, ouvre droit, après application des dispositions de l'article 16 du décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006, à 6 postes pour l'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne,

ARRETE

Article unique : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne est arrêtée comme suit avec effet au 1er juillet 2023 :

CORNU	MARTIN	Mairie de POISSY (78)
ETCHEMENDY	CHRISTOPHE	Mairie de DEUIL-LA-BARRE (95)
HOFFMANN	STEPHANE	Mairie d'ENGHIEN-LES-BAINS (95)
LAMARTINIE	LAURENT	Mairie d'ARNOUVILLE (95)
RAPIN	MARIE SYLVAIN	Mairie de MARCOUSSIS (91)
ROYER	AURÉLIEN	Mairie de LONGJUMEAU (91)

Fait à Versailles, le 21/06/2023
le Président,



Daniel Level
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmise au représentant de l'Etat le :

Affichée le :

01 39 49 63 00

www.cigversailles.fr

15 rue Boileau - BP 855
78008 Versailles cedex

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-078-287800544-20230621-813_2023-AR